



L'agence de l'eau Loire-Bretagne s'engage pour la biodiversité

APPEL À PROJETS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PLANS NATIONAUX D' ACTIONS EN FAVEUR DES ESPÈCES MENACÉES

Les plans nationaux d'actions (PNA) et leurs déclinaisons régionales sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Cet outil est mobilisé lorsque les autres politiques publiques environnementales et sectorielles incluant les outils réglementaires de protection de la nature sont jugées insuffisantes pour aboutir à cet objectif.

Dans son 11^e programme, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a pour objectif de contribuer à la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Dans ce cadre, elle lance un appel à projets pour accompagner des travaux de restauration des milieux aquatiques et humides dans l'objectif de contribuer à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions pour des espèces menacées qui leur sont inféodées.

Une enveloppe de 400 000 euros est mobilisée pour cet appel à projets.

01 avril 2019



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



APPEL À PROJETS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PLANS NATIONAUX D' ACTIONS EN FAVEUR DES ESPÈCES MENACÉES

RÈGLEMENT

1 Champ de l'appel à projets

1.1 Le thème

L'appel à projets offre la possibilité d'accompagner les maîtres d'ouvrage qui proposent des actions de restauration d'habitats dans le cadre des Plans nationaux d'actions (PNA) et de leurs déclinaisons régionales pour des espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques et humides.

1.2 Les porteurs de projets attendus

Cet appel à projets est ouvert aux personnes morales de droit public et de droit privé. Sont notamment concernés :

- les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- les établissements publics ;
- les organismes à but non lucratif (associations, fédérations, fondations et organisations non gouvernementales).

Les personnes physiques ne sont pas éligibles à cet appel à projets.

1.3 Les objectifs et échelles des projets

Sont attendus des projets en lien avec les plans nationaux d'actions visant les espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques et humides situés sur le territoire du bassin Loire-Bretagne.

La liste des espèces cibles est disponible en annexe 1.

Les objectifs sont de :

- mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration des habitats des espèces cibles ;
- permettre de préserver et de restaurer les écosystèmes liés aux milieux aquatiques et humides et leur fonctionnement.

1.4 Les actions financées

Les actions financées sont exclusivement en lien avec un plan national d'action validé par le Conseil national de protection de la nature (CNP) ou en période de transition :

- travaux de restauration d'habitats, visant :
 - le fonctionnement global, permettant la reconquête des habitats ;
 - des corridors écologiques favorisant la circulation des espèces cibles au cours de leur cycle de vie.
- acquisition foncière de milieux humides associée à un programme de gestion de l'espace pour la préservation des espèces ;
- études préalables aux travaux et aux acquisitions.

1.5 Champ d'exclusion

Sont exclus de cet appel à projets :

- les actions en faveur des PNA pour les espèces non inféodées aux milieux aquatiques et humides ;
- l'animation et la communication ;
- études préalables sans mise en œuvre de travaux ;
- les dépenses relatives à la mise en œuvre d'obligations réglementaires (ex : études d'impact, mesures compensatoires...) ;
- les dépenses engagées avant la date d'autorisation de démarrage communiquée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre des règles générales d'attribution et de versement des aides.

2 Les procédures

2.1 Calendrier et déroulement de l'appel à projets

- Date limite d'envoi des candidatures et des dossiers de demande d'aide : **30 juin 2019**
- Présentation des projets retenus : Commission des Aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne du **15 octobre 2019**

2.2 Dossier de candidature et dossier de demande d'aide

Le dossier de candidature devra être rédigé à partir du cadre fourni par l'agence de l'eau (cf. tableau en annexe 2). Il détaillera notamment :

- l'intitulé du projet ;
- le maître d'ouvrage ;
- le PNA concerné et son contenu résumé ;
- le contexte lié à la politique de l'eau sur le territoire concerné (enjeux, démarches existantes) ;
- le contexte relatif à la biodiversité ;
- les objectifs du projet et une description des actions proposées (2 pages maximum), les compétences et moyens mis en œuvre, les suivis avant/après travaux et les modalités de gestion après travaux ;
- le calendrier prévisionnel ;
- l'enveloppe prévisionnelle totale du projet, arrondie en milliers d'euros et le plan de financement prévisionnel.

Le formulaire de demande d'aide est à retirer sur le site Aides et Redevances de l'agence de l'eau (<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/fiches-demande-daides/maq/etude-travaux-restauration-des-habitats-frayeres-et-especes.html>). Les documents sont différents selon le statut du demandeur.

Les pièces à joindre obligatoirement sont :

- mémoire technique explicatif et justificatif du projet ou étude préalable (contexte, objectif, exposé de la problématique rencontrée, descriptif détaillé du projet...) ;
- estimatif détaillé par postes principaux du projet (comprenant le coût des études préalables, le coût détaillé des travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, les frais annexes...) ;
- planning prévisionnel détaillé de réalisation du projet ;

- IBAN ou relevé d'identité bancaire (format européen) ;
- si vous disposez déjà d'une immatriculation à l'agence (N° RIC) et que vous avez fait l'objet d'un changement de situation (changement d'adresse,...) ou d'une mutation juridique (cession, vente, fusion, regroupement...) non signalée à l'agence de l'eau, merci de transmettre tout document permettant d'effectuer ces changements tels que des statuts à jour ou un extrait KBis ou un arrêté préfectoral, etc.

Les pièces complémentaires à joindre sont :

- carte(s) précise(s) de localisation des travaux sous format SIG.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne se réserve la possibilité de solliciter le maître d'ouvrage pour toute précision sur le projet.

2.3 Sélection des projets

2.3.1 Critères d'éligibilité

Pour être éligible, le projet doit répondre aux critères suivants :

- entrer dans le champ d'appel défini dans le paragraphe 1 ;
- fournir le dossier de candidature et le dossier de demande d'aide dans les délais annoncés du paragraphe 2.1.

2.3.2 Choix des projets

Dans la limite de l'enveloppe financière allouée, la sélection des projets sera faite en fonction des critères suivants :

- efficacité et portée de l'action ;
- approche intégrée, cohérence du territoire. Par exemple :
 - actions de restauration en cohérence avec le PNA/PRA de l'espèce en question ;
 - études préalables conditionnées à la mise en œuvre de travaux de restauration ;
- compétence et moyens mis en œuvre ;
- calendrier de réalisation, passage à l'action ;
- projet à fort bénéfice écologique, en visant un gain de biodiversité, au sens de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
- projet en cohérence avec les autres dispositifs biodiversité présents sur le territoire (Natura 2000, réserves naturelles nationales et régionales, PNR, SRCE, contrat territorial...).

Une liste de critères de sélection et d'exclusion est jointe en annexe 3. Les critères de sélection seront notés sur 20.

Les projets seront sélectionnés par l'agence de l'eau qui s'appuiera sur un comité de sélection.

2.4 Modalités de financement et calendrier de l'opération

L'enveloppe prévisionnelle définie est de 400 000 euros d'aide de l'agence de l'eau pour le bassin Loire-Bretagne. Le taux d'aide est de 50 %.

La durée de la décision sera de deux à quatre ans à compter de la date d'attribution de l'aide. Cette durée inclut la remise des pièces justificatives pour versement du solde.

PARTICIPER À L'APPEL À PROJETS

Merci de transmettre le dossier visé à l'article 2.2 à :

sandrine.robert@eau-loire-bretagne.fr et

carole.kervevan@eau-loire-bretagne.fr

9 avenue Buffon - CS 36339 - 45063 ORLEANS CEDEX 2

ANNEXE 1

Appel à projets de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'accompagnement des plans nationaux d'actions (2019)

Liste des espèces concernées

FAUNE :

Amphibiens - reptiles :

Nom commun	Nom scientifique
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>
Pélobate brun	<i>Pelobates fuscus</i>
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>

Chiroptères :

Nom commun	Nom scientifique
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>

Crustacés :

Nom commun	Nom scientifique
Écrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>

Lépidoptères :

Nom commun	Nom scientifique
Azuré de la sanguisorbe	<i>Maculinea teleius</i>
Azuré des mouillères	<i>Maculinea alcon</i>
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>
Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>
Grand Sylvain	<i>Limenitis populi</i>
Mélibée	<i>Coenonympha hero</i>
Mélitée noirâtre	<i>Melitaea diamina</i>
Moiré franconien	<i>Erebia medusa</i>
Nacré de la Sanguisorbe	<i>Brenthis ino</i>
Petit Collier argenté	<i>Boloria selene</i>

Mammifères :

Nom commun	Nom scientifique
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>

Mollusques :

Nom commun	Nom scientifique
Grande mulette	<i>Margaritifera auricularia</i>
Mulette perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>
Autres espèces de mulettes (PNA en cours de réflexion)	

Odonates :

Nom commun	Nom scientifique
Aeshne isocèle	<i>Aeshna isoceles</i>
Aeshne paisible	<i>Boyeria irene</i>

Agrion à lunules	<i>Coenagrion lunulatum</i>
Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
Agrion joli	<i>Coenagrion pulchellum</i>
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>
Agrion orné	<i>Coenagrion ornatum</i>
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>
Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>
Cordulie à corps fin/ Leucorrhine à gros thorax	<i>Oxygastra curtisii</i>
Cordulie à deux taches	<i>Epitheca bimaculata</i>
Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>
Gomphe à pattes jaunes	<i>Stylurus flavipes</i>
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>
Gomphe semblable	<i>Gomphus simillimus</i>
Gomphe Serpentin	<i>Ophiogomphus cecilia</i>
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>
Grande aeshne	<i>Aeshna grandis</i>
Leste à grands stigmas	<i>Lestes macrostigma</i>
Leste Dryade/des bois	<i>Lestes dryas</i>
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>
Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i>
Leucorhinne à front blanc	<i>Leucorrhinia albifrons</i>
Leucorrhine à large queue	<i>Leucorrhinia caudalis</i>
Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>
Sympétrum noir	<i>Sympetrum danae</i>
Sympétrum vulgaire	<i>Sympetrum vulgatum</i>
Toutes espèces d'odonates visées par un plan national et ses déclinaisons régionales	

Oiseaux :

Nom commun	Nom scientifique
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>
Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>
Pie-grièche	<i>Lanius excubitor</i>
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>

Pollinisateurs sauvages :

Nom commun	Nom scientifique
Espèces de la famille des syrphes	<i>Syrphidae</i>
Espèces de la super-famille des apoïdes (apiformes et sphéciformes)	<i>Apoidea</i>

FLORE :

Nom commun	Nom scientifique
Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>
Liparis de Loesel	<i>Liparis loeselii</i>
Panicaut vivipare	<i>Eryngium viviparum</i>
Saxifrage œil-de-bouc	<i>Saxifraga hirculus</i>

ANNEXE 2

Appel à projets de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'accompagnement des plans nationaux d'actions (2019)

CANDIDATURE

Intitulé du projet	
Porteur(s) de projet(s) avec coordonnées	
PNA concerné et son contenu résumé	
Territoire concerné (région, département, bassin versant, unité hydrographique)	
Contexte politique de l'eau (SAGE, contrat territorial, autres outils)	
Contexte relatif à la biodiversité (espaces et espèces) Enjeux au regard de la biodiversité	
Objectifs du projet	
Description sommaire du projet, actions proposées (2 pages maximum*)	
Calendrier prévisionnel	
Enveloppe prévisionnelle arrondie au millier d'euros et plan de financement prévisionnel	

* Documents annexes à joindre si besoin à la note d'intention (format pdf) : cartes, illustrations...

ANNEXE 3

Appel à projets de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'accompagnement des plans nationaux d'actions (2019)

CRITÈRES DE SÉLECTION OU D'EXCLUSION (liste indicative)

Critères de sélection des projets pour les plans nationaux d'actions	
Efficacité et portée de l'action	
8 pts	Modalités techniques de mise en œuvre
	Modalités de gestion prévues pour pérenniser l'action
	Actions coordonnées favorables à la restauration des habitats des espèces cibles
Approche intégrée, cohérence du territoire	
6 pts	Cohérence avec les modalités du PNA/PRA concerné
	Conditionnement des études préalables avec mise en œuvre de travaux de restauration
	Justification du périmètre choisi
Compétences et moyens mis en œuvre	
2 pts	Mobilisation des compétences
Calendrier de réalisation – passage à l'action	
4 pts	Délai du passage à l'action
	Calendrier prévisionnel
Total sur 20 pts	

Critères d'exclusion	
	Actions en faveur des PNA pour les espèces non inféodées aux milieux aquatiques et humides
	Projet finançant de la communication ou de l'animation
	Études préalables sans mise en œuvre de travaux
	Dépenses relatives à la mise en œuvre d'obligations réglementaires (ex : études d'impact, mesures compensatoires...)
	Dépenses engagées avant la date d'autorisation de démarrage